

COMPTE-RENDU
de la 3^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 8 octobre 2020



Objet : 3^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 8 octobre 2020 à la salle « le W » de Woustviller, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du 02 octobre 2020 adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Marc SCHWARTZ, Jean-Bernard BARTHEL, Durkut CAN, Gaston MEYER, Dominique GEY, Hubert BOURING, Claude DECKER, Jean-Luc ECHIVARD, Christiane MALLICK, Etienne BANHOLZER, Sonia BUR, Lucien DORSCHNER, Ludovic ESTREICH, Bernard FOUILHAC-GARY, Michaël FREYERMUTH, Armand GILLET, Henri HAXAIRE, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Patricia MOMPER, Sandrine MOMPER, Daniel MULLER, Sylvain NEUGEBAUER, Franck PHILIPPI, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Jacques SENDRAS, Christophe THIEL, Michaël WEBER (est arrivé au point 2.1), Pascal WEISSLINGER, Yves ZINS, Marielle ALLARD, Stéphanie BEDE-VÖLKER, Isabelle BEHR, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Muriele BREITENBACH, Régis BRUCKER, Carole DIDIOT, Jean-Claude FELD, Evelyne FIRTION, Michèle GABRIEL, Christiane HECKEL, Anne-Marie HENRY, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Sébastien JUNG, Christine MARCHAL, Jean-Luc NEUMANN, Bernadette NICKLAUS, Jeannine QUODBACH, Michel ROUCHON, Corinne THINNES, Sylvie THIRION, Jean-Claude VOGEL.

Procurations: Bernard CLAVE ayant donné pouvoir à Sylvie THIRION, Christine CARAFA ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS, Véronique DOH ayant donné pouvoir à Christine MARCHAL, Denis PEIFFER ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Maxime TRITZ ayant donné pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER, René POTIER suppléant de Bertrand POTIE.

Excusés : Pierre-Jean DIDIOT, Cyrille FETIQUE, Pascal TARILLON, Irène BERG, Anne FOLNY, Nicole MULLER-BECKER, Jean-Paul SCHMITT.

Absents non excusés : Alain BARDA, Eric BAUER, François BOURBEAU, Alain DANN.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques
M. STENGER, Directeur Général Adjoint du Service des Finances
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe du Service des Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 09 septembre 2020 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 8 octobre 2020

01. Administration générale

01.1 Désignation des représentants au Conseil d'Administration de la Sodevam

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner Roland ROTH pour représenter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du Conseil d'Administration, de l'assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires et de l'assemblée générale de la SODEVAM, et M. Marc ZINGRAFF pour le suppléer dans ces fonctions en cas d'empêchement.

01.2 Désignation d'un nouveau délégué au sein de l'association Mosaïk Cristal

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner comme nouveau délégué au sein de l'association Mosaïk Cristal :
6. M. Alain BARDA

Etant précisé que les quatorze autres membres, désignés par délibération du 9 septembre 2020, demeurent représentants au sein de l'association Mosaïk Cristal,

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

02. Finances

02.1 Décision modificative n°1 du budget principal

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget principal en augmentant le montant de la section de fonctionnement de 873 000 € et en augmentant le montant de la section d'investissement de 515 600 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n°1.

02.2 Décision modificative n°1 du budget annexe du développement économique

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe du développement économique en diminuant le montant de la section de fonctionnement de 105 000 € et en augmentant le montant de la section d'investissement de 11 256 000 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n°1.

02.3 Décision modificative n°1 du budget annexe des déchets ménagers

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe des déchets ménagers en augmentant le montant de la section de fonctionnement de 156 400 € et en augmentant le montant de la section d'investissement pour un montant de 60 000 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n°1.

02.4 Répartition des ressources du syndicat mixte pour l'assainissement de la vallée du Strichbach

Décide

à l'unanimité des voix,

De redistribuer aux communes de Hundling et Ipping les ressources disponibles à la dissolution du syndicat mixte pour l'assainissement de la vallée du Strichbach dont elles étaient membres avant le 1^{er} janvier 2020, déduction faite des dépenses prises en charge par la Communauté d'Agglomération au titre du transfert,

D'adopter la méthode de répartition fixée par le syndicat sur la base du kilométrage des réseaux d'assainissement, soit :

- 36 986,02 € pour la commune de Hundling,
- 19 476,87 € pour la commune d'Ipping,

Etant précisé que les versements feront l'objet de l'émission d'un mandat au budget annexe de l'assainissement au compte 678 « autres charges exceptionnelles »,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

02.5 Bilan du transfert de la compétence globale d'assainissement

Décide

à l'unanimité des voix,

D'arrêter le coût des opérations de transfert de la compétence globale d'assainissement,

De donner quitus aux communes de Grosbliederstroff, de Puttelange-aux-Lacs et de Sarralbe,

De reverser le trop-perçu sollicité auprès des communes de :

- Ernestviller à hauteur de 1 885,38 €
- Woustviller à hauteur de 4 833,84 €

Etant précisé que le mandat correspondant sera émis au compte 678 « autres charges exceptionnelles » et que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget annexe de l'assainissement,

De solliciter une compensation complémentaire auprès des communes de :

- Hambach à hauteur de 1 405,40 €
- Kappelkinger à hauteur de 9 050,53 €
- Loupershouse à hauteur de 741,62 €
- Rouhling à hauteur de 1 912,46 €

Etant précisé que le titre correspondant sera émis au compte 778 « autres produits exceptionnels » et que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget annexe de l'assainissement,

De prendre acte que ces reversements éteignent les engagements mutuels hors bilan entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres concernées,

D'approuver les annexes aux conventions de transfert, jointes à la présente délibération, et d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à les signer,

De reporter à fin 2021 la décision d'arrêt des coûts des opérations de transfert de la compétence globale d'assainissement pour les communes de Sarreguemines et de Rémering-lès-Puttelange au regard des travaux encore en cours,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette délibération.

02.6 Décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe de l'assainissement en augmentant le montant de la section de fonctionnement de 84 000 € et en augmentant le montant de la section d'investissement de 424 500 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n°1.

02.7 Transfert de la compétence eau potable - reversement des excédents aux communes membres

Décide

à l'unanimité des voix,

De reverser les excédents cumulés de clôture, corrigés des rattachements et déduction faite des dépenses transférées (factures 2019, créances irrécouvrables, augmentation des emprunts en 2019 et travaux obligatoires communaux et syndicaux de mise en conformité), selon la répartition suivante :

Blies-Ebersing :	10 592,91 €
Blies-Guersviller :	10 554,95 €
Frauenberg :	10 251,19 €
Grosbliederstroff :	211 652,57 €
Lixing-lès-Rouhling :	23 410,94 €
Rémelfing :	196 373,46 €
Rouhling :	35 907,73 €
Sarreguemines :	455 845,84 €
Sarreinsming :	176 094,16 €
Wiesviller :	43 394,01 €
Woelfling-lès-Sarreguemines :	32 652,67 €
Zetting :	40 356,55 €

Etant précisé que les mandats correspondants seront émis au compte 678 « autres charges exceptionnelles » et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'eau,

De prendre en charge les travaux d'eau préfinancés par la Ville de Sarreguemines début 2020 pour un montant HT de 84 571,97 € sur présentation d'une facture récapitulative, étant entendu que cette somme est prise en compte au titre des dépenses de transfert,

D'arrêter le coût des opérations de transfert de la compétence eau potable,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

02.8 Budget supplémentaire du budget annexe de l'eau potable

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe de l'eau potable de l'année 2020 en augmentant le montant de la section de fonctionnement de 2 688 212,54 € et le montant de la section d'investissement de 1 344 337,04 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

De procéder à la reprise exceptionnelle en section de fonctionnement des excédents d'investissements constatés au 31 décembre 2019 pour un montant de 977 594,30 €,

Etant précisé que cette opération comptable donnera lieu à une opération d'ordre budgétaire par l'émission d'un mandat au débit du compte 1068 (chapitre 040) et d'un titre au crédit du compte 777 (chapitre 042) pour un montant de 977 594,30 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce budget supplémentaire.

02.9 Décision modificative n°1 du budget annexe du transport

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe du transport de l'année 2020 en diminuant le montant de la section de fonctionnement de 142 102 € et d'augmenter le montant de la section d'investissement de 20 000 €, comme précisé dans le tableau annexé à la délibération,

De procéder à la reprise exceptionnelle en section de fonctionnement des excédents d'investissements constatés au 31 décembre 2019 pour 166 698,45 €,

Etant précisé que cette opération comptable donnera lieu à une opération d'ordre budgétaire par l'émission d'un mandat au débit du compte 1068 (chapitre 040) et d'un titre au crédit du compte 777 (chapitre 042) pour un montant de 166 698,45 €,

D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n°1.

02.10 Admissions en non-valeur et extinctions de créances

Décide

à l'unanimité des voix,

De l'admission en non-valeur de créances, selon le détail joint en annexe :

- au budget principal pour un montant de 4 338,69 €,
- au budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 9 242,39 €,
- au budget annexe de l'eau pour un montant de 25 494,95 €,

Etant précisé que l'admission en non-valeur de ces créances donnera lieu à l'émission d'un mandat au 6541 « Créances admises en non-valeur »,

De l'admission en créances éteintes, selon le détail joint en annexe :

- au budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 3 093,00 €,
- au budget annexe du développement économique pour un montant de 43 754,43 €,
- au budget annexe de l'eau pour un montant de 1 046,16 €,

Etant précisé que l'admission en créances éteintes donnera lieu à l'émission d'un mandat au 6542 « Créances éteintes »,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

02.11 Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques parmi les 40 personnes suivantes proposées par les communes membres de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

M. Jacques SCHOULLER pour la commune de BLIESBRUCK
M. Pascal TARILLON pour la commune de BLIES-EBERSING
M. Jean-Marie BICHLER pour la commune de BLIES-GUERSVILLER
M. Jean-Claude BARTHEL pour la commune d'ERNESTVILLER
M. Olivier BEARD pour la commune de FRAUENBERG
M. Hubert PFIRSCH pour la commune de GROSBLIEDERSTROFF
M. Bernard BORDÉ pour la commune de GRUNDEVILLER
M. Jérôme HILBERT pour la commune de GUEBENHOUSE
M. Gérard KESSLER pour la commune de HAMBACH
Mme Céline BRULLARD pour la commune de HAZEMBOURG
M. Armand GILLET pour la commune de HILSPRICH
M. Olivier DAUSSE pour la commune de HOLVING
M. Yannick DIEBOLD pour la commune de HUNDLING
M. Philippe LEGATO pour la commune d'IPPLING
M. Michaël FREYERMUTH pour la commune de KALHAUSEN
M. Bertrand POTIÉ pour la commune de KAPPELKINGER
M. Denis BAUER pour la commune de KIRVILLER
M. Laurent WAGNER pour la commune de LIXING-LES-ROUHLING
M. Jean-Claude KRATZ pour la commune de LOUPERSHOUSE
M. Christophe THIEL pour la commune de NELLING
Mme Sandrine MOMPÉR pour la commune de NEUFGRANGE
M. Antonio TABBONE pour la commune de PUTTELANGE-AUX-LACS

M. Fabio DE ZORZI pour la commune de REMELFING
M. Thierry POLLRATZKY pour la commune de REMERING-LES-PUTTELANGE
M. Sylvain NEUGEBAUER pour la commune de RICHELING
Mme Michèle GABRIEL pour la commune de ROUHLING
M. Cyrille FÉTIQUE pour la commune de SAINT-JEAN-ROHRBACH
Mme Zeynep UCMAK pour la commune de SARRALBE
Mme Chantal LEGERON pour la commune de SARREGUEMINES
M. Jean-Marie BUCHHEIT pour la commune de SARREGUEMINES
M. Philippe SCHLOTTERBECK pour la commune de SARREGUEMINES
M. Yves ZINS pour la commune de SARREINSMING
M. Bertrand WERGNET pour la commune de SILTZHEIM
M. Raymond BOUSBACHER pour la commune du VAL-DE-GUEBLANGE
Mme Marlène SCHWARTZ pour la commune de WIESVILLER
M. Gilles JUNKER pour la commune de WILLERWALD
Mme Valérie HUTH pour la commune de WITTRING
M. Fabien PEIFER pour la commune de WOELFLING-LES-SARREGUEMINES
Mme Marie-France RAKOWSKI pour la commune de WOUSTVILLER
M. Gilles LE BORGNE pour la commune de ZETTING

02.12 Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner les 40 conseillers municipaux et communautaires suivants comme membres de ladite commission :

M. Jacques SHOULLER pour la commune de BLIESBRUCK
M. Pascal TARILLON pour la commune de BLIES-EBERSING
M. Roland ROTH pour la commune de BLIES-GUERSVILLER
M. Philippe WAGNER pour la commune d'ERNESTVILLER
M. Olivier BEARD pour la commune de FRAUENBERG
M. Joël NIEDERLAENDER pour la commune de GROSBLIEDERSTROFF
M. Jacques SENDRAS pour la commune de GRUNDEVILLER
M. Hervé RUFF pour la commune de GUEBENHOUSE
M. Daniel MULLER pour la commune de HAMBACH
M. Jean-Pierre MULLER pour la commune de HAZEMBOURG
M. Armand GILLET pour la commune de HILSPRICH
M. Bernard CLAVÉ pour la commune de HOLVING
Mme Patricia MOMPER pour la commune de HUNDLING
M. Philippe LEGATO pour la commune d'IPPLING
M. Michaël FREYERMUTH pour la commune de KALHAUSEN
M. René POTIER pour la commune de KAPPELKINGER
M. Ludovic ESTREICH pour la commune de KIRVILLER
Mme Christiane MALLICK pour la commune de LIXING-LES-ROUHLING
M. Jean-Claude KRATZ pour la commune de LOUPERSHOUSE
M. Christophe THIEL pour la commune de NELLING
Mme Sandrine MOMPER pour la commune de NEUFGRANGE
M. Claude DECKER pour la commune de PUTTELANGE-AUX-LACS
M. Hubert BOURING pour la commune de REMELFING
M. Jean-Luc ECHIVARD pour la commune de REMERING-LES-PUTTELANGE
M. Sylvain NEUGEBAUER pour la commune de RICHELING
Mme Michèle GABRIEL pour la commune de ROUHLING

M. Cyrille FÉTIQUE pour la commune de SAINT-JEAN-ROHRBACH
M. Pierre-Jean DIDIOT pour la commune de SARRALBE
M. Marc ZINGRAFF pour la commune de SARREGUEMINES
M. Jean-Marc SCHWARTZ pour la commune de SARREGUEMINES
M. Dominique LIMBACH pour la commune de SARREGUEMINES
M. Yves ZINS pour la commune de SARREINSMING
M. Sébastien SCHMITT pour la commune de SILTZHEIM
Mme Sonia BUR pour la commune du VAL-DE-GUEBLANGE
M. Franck PHILIPPI pour la commune de WIESVILLER
Mme Michèle BUCKEL pour la commune de WILLERWALD
M. Bernard ROHR pour la commune de WITTRING
Mme Valérie BEHR pour la commune de WOELFLING-LES-SARREGUEMINES
Mme Jeanne SCHWARTZ pour la commune de WOUSTVILLER
M. Bernard FOUILHAC-GARY pour la commune de ZETTING

03. Ressources humaines

03.1 Actualisation de l'état des effectifs

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier l'état des effectifs comme suit étant précisé que les crédits nécessaires sont disponibles au budget principal et aux budgets annexes respectifs,

BUDGET PRINCIPAL :

Postes supplémentaires :

- Création d'un poste d'attaché territorial (finances, remplacement par glissement de poste de l'actuel responsable du pôle finances), étant précisé qu'un poste du cadre d'emplois des attachés sera supprimé au départ de l'agent remplacé (après la période de chevauchement),
- Création d'un poste d'attaché territorial pour pourvoir au remplacement du responsable de la direction de la cohésion territoriale,

Modifications de postes pour adaptation aux besoins :

- Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe (changement de filière par intégration directe du responsable prévention),
- Suppression d'un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps non complet de 17,5/35^{ème} (poste vacant suite à un recrutement sur le grade d'éducateur de jeunes enfants),
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps non complet de 15/35^{ème}, en poste d'adjoint technique à temps non complet de 17,5/35^{ème} (agent d'accueil à la piscine de Sarralbe),

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :

- Création de deux postes d'adjoint technique pour le transfert du personnel affecté à la ligne 8 qui sera reprise en gestion en régie directe,

BUDGET ANNEXE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet pour 28/35^{ème}.

03.2 Actualisation du règlement du télétravail

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le règlement du télétravail actualisé, annexé à la présente délibération, suite aux évolutions réglementaires intervenues,

De fixer les activités éligibles suivantes :

- Tous les emplois de la filière administrative, sauf les fonctions d'accueil du public et d'animation,
- Les fonctions d'encadrement des autres filières,

Etant précisé qu'il appartient au chef de service de valider et motiver la compatibilité de la demande avec la nature des activités exercées et l'intérêt du service,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

03.3 Remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice du mandat communautaire

Décide

à l'unanimité des voix,

De rembourser les frais de transport occasionnés pour les élus qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction, pour se rendre à des réunions qui se déroulent en-dehors de la commune qu'ils représentent, conformément aux barèmes fixés par la réglementation,

De rembourser les frais de déplacement (transport, repas et nuitée) aux élus chargés d'un mandat spécial par le Président et préalablement autorisés, par lui, à engager ces frais, conformément aux barèmes fixés par la réglementation et, en fonction de la nature des frais exposés, sur présentation de pièces justificatives, dans la limite des forfaits et montants en vigueur pour les fonctionnaire de l'État,

D'autoriser le Président à signer tout acte relatif au remboursement des frais de déplacements des conseillers communautaires visés par la présente délibération, étant précisé que les crédits nécessaires sont disponibles au budget principal.

03.4 Convention pluriannuelle avec l'Amicale du personnel de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et subvention 2020

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention pluriannuelle avec l'Amicale du Personnel de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres pour une durée de 3 ans, de 2020 à 2022, jointe à la présente délibération,

D'accorder à l'Amicale du Personnel une subvention de 51 600 € au titre de l'année 2020,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

06. Développement économique

06.1 Avenant n°6 au mandat d'études préalables de la SEBL pour la ZAC du Grosswald

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver l'avenant n°6 au mandat d'études préalables à l'aménagement de la ZAC du Grosswald entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la SEBL, annexé à la présente délibération,

D'approuver l'actualisation du délai de réalisation des études prévoyant une remise du dossier de réalisation le 9 septembre 2022,

D'approuver le prolongement de la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2023,

D'approuver le versement d'un forfait complémentaire de 3 000 € HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer l'avenant n°6, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

06.2 Concession Europôle 2 - CRAC 2019 et DUP

Décide

à l'unanimité des voix,

D'acter le budget global actualisé au 31/12/2019 de la concession d'aménagement de l'Europôle 2 qui s'élève à 56 290 273 € HT,

D'approuver le CRAC au 31/12/2019 transmis par la SEBL Grand Est, annexé à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

D'approuver l'avenant n°10 au traité de concession, joint à la présente délibération, modifiant le montant, l'échéancier prévisionnel de versement de la participation, les modalités de rémunération du concessionnaire et la date d'échéance de la concession,

D'approuver l'avenant n°9 à la convention financière joint à la présente délibération,

D'autoriser le Président à signer l'avenant n°10 au traité de concession et l'avenant n°9 à la convention financière ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

D'approuver le contrat de prêt d'un montant de 4 250 000 € sur 10 ans consenti par La Banque Postale à un taux annuel fixe de 0,54% et de se porter garant à hauteur de 80 % du montant emprunté,

D'autoriser, dans le cadre du contrat de concession de l'Europôle 2, la SEBL Grand Est à contractualiser avec La Banque Postale le prêt de 4 250 000 € sur 10 ans à un taux annuel fixe de 0,54 %,

D'approuver le contrat de prêt d'un montant de 4 250 000 € sur 10 ans consenti par ARKEA à un taux annuel fixe de 0,58% et de se porter garant à hauteur de 80 % du montant emprunté,

D'autoriser, dans le cadre du contrat de concession de l'Europôle 2, la SEBL Grand Est à contractualiser avec ARKEA le prêt de 4 250 000 € sur 10 ans à un taux annuel fixe de 0,58 %,

D'approuver le dossier d'enquête parcellaire constitué par la SEBL Grand Est, aménageur de la ZAC « EUROPOLE II »,

D'autoriser la SEBL Grand Est à solliciter de Monsieur le Préfet de la Moselle :

- la désignation d'un commissaire enquêteur
- la prescription d'une enquête parcellaire pour la dernière phase d'acquisition
- l'arrêté de cessibilité au profit de la SEBL Grand Est.

06.3 Parc d'activités de Woustviller - CRAC 2019

Décide

à l'unanimité des voix,

D'acter le budget global actualisé de la concession du Parc d'activités de Woustviller au 31/12/2019 qui s'élève à 10 396 512 € HT ainsi que le montant de 7 450 187 € TTC de participations de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'approuver le CRAC au 31/12/2019 transmis par la SEBL et annexé à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

06.4 Rapport annuel d'activité SEML Sarreguemines Confluences

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte des différents rapports financiers et administratifs de la SEML Sarreguemines Confluences relatifs à l'exercice 2019 qui lui ont été présentés conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

06.5 Subvention à Moselle-Est Initiative

Décide

à l'unanimité des voix, 2 ne prennent pas part au vote

D'accorder à l'association Moselle-Est Initiative une subvention de 19 736 € au titre de l'année 2020, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe développement économique de l'exercice 2020,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget annexe du développement économique au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

M. Roland ROTH et Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF ne prennent part ni aux débats ni au vote.

07. Petite enfance

07.1 *Convention financière de réservation de places du multi-accueil "la Bulle enchantée" avec l'usine Continental*

Décide

à l'unanimité des voix,

De renouveler le partenariat avec l'usine Continental SNC de Sarreguemines portant sur la réservation de 5 places du multi-accueil communautaire « la Bulle enchantée » situé sur la zone industrielle de Sarreguemines,

De fixer le montant de la participation financière annuelle de Continental à 6 250 € par place, soit 31 250 € pour 5 places,

D'approuver la convention financière de réservation de places pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, jointe à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer ladite convention et toute pièce se rapportant à ce dossier.

07.2 *Validation de l'augmentation du coût du projet de création d'une crèche transfrontalière avec la Ville de Sarrebruck*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider l'augmentation de l'enveloppe financière d'investissement incombant à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au titre des 11 places de la crèche transfrontalière qui lui seront réservées, à hauteur de 1 134 925,71 €, dont l'augmentation de l'apport sur fonds propres à hauteur de 644 653,87 €,

De solliciter l'augmentation des fonds Interreg VA pour un montant qui s'établit à 490 271,84 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Habitat

10.1 *Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Département de la Moselle une contribution financière de 19 310,10 € pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2020, pour le compte des communes membres de l'EPCI, excepté la commune de Siltzheim située dans le Bas-Rhin,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65568 « Autres contributions à un fonds » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

10.2 Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : subvention et désignation d'un représentant

Décide

à l'unanimité des voix,

De verser à l'ADIL de la Moselle la subvention d'activité annuelle de 0,1028 € par habitant, soit un total de 6 697,52 € au titre de l'exercice 2020,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 657358 « Subventions de fonctionnement aux autres groupements » et que les crédits sont inscrits au budget,

De désigner Madame Christiane MALLICK, Vice-présidente en charge du logement, pour représenter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein des instances de l'ADIL,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

12. Enseignement supérieur

Le point relatif à la convention de mise à disposition de locaux du Lycée Henri Nominé auprès des étudiants de l'IUT de Moselle-Est est retiré de l'ordre du jour faute de réponse de l'Université de Lorraine sur les clauses financières de la convention. Ce point sera réétudié ultérieurement.

12.1 Convention tripartite avec la Ville de Sarreguemines et l'IUT de Moselle-Est pour la mise à disposition de locaux à l'ancienne Ecole des Vergers

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de Sarreguemines et l'IUT de Moselle-Est annexée à la présente délibération,

Etant précisé que les mandats correspondants relatifs aux charges de fonctionnement (chauffage, eau, électricité) seront émis au compte 2138 opération COM2020 et que les crédits nécessaires sont déjà inscrits du budget principal,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions requises et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

12.2 Subvention de fonctionnement à l'Université de Lorraine au titre de l'année universitaire 2018/2019

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le versement d'une subvention de 306 862,90 € à l'Université de Lorraine au titre de l'année universitaire 2018/2019, afin de soutenir les différentes filières présentes sur le site délocalisé de Sarreguemines,

Etant précisé que le mandat correspondant sera émis au compte 657382 « Subvention de fonctionnement aux organismes publics divers » et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à cette opération.

15. Médiathèque

15.1 Contrat de partenariat relatif au projet de bibliobus transfrontalier

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le contrat de partenariat INTERREG V A Grande Région relatif au projet « Bi-Bus Transfrontalier/Grenzüberschreitend : un élément clé au sein d'un réseau transfrontalier de bibliothèques urbaines » n° 1-01-176, annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ledit contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

15.2 Convention de mutualisation relative au projet de bibliobus transfrontalier

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider le principe du portage du poste d'animateur en langues par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et de la refacturation des frais de personnel aux deux autres partenaires, à raison, pour chacun, d'un tiers du reste à charge après décompte du montant des subventions FEDER,

D'approuver la convention de partenariat ci-jointe portant répartition des frais de personnel entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions requises.

16. Politique de la ville

16.1 Subvention à la Mission Locale

Décide

à l'unanimité des voix, 6 ne prennent pas part au vote

D'accorder à la Mission Locale une subvention de 66 243,70 € au titre de l'année 2020, selon les crédits inscrits au budget primitif 2020,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

M. Roland ROTH, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Philippe LEGATO, M. Jean-Claude KRATZ, Mme Christiane HECKEL et Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR ne prennent part ni aux débats ni au vote.

16.2 Subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Moselle Est (CIDFF)

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Moselle Est, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 3 000 € pour le fonctionnement global de l'association et une subvention de 900 € pour soutenir l'action « accompagnement des femmes vers l'emploi »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.3 Subvention au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Moselle une subvention de 1 500 € au titre de l'exercice 2020, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2020,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 657358 « Subventions de fonctionnement aux autres groupements » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.4 Subvention à l'association Proximité

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association Proximité une subvention de 4 000 € au titre de l'exercice 2020,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.5 Subvention à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP57)

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP 57) une subvention de 815 € au titre de l'exercice 2020,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

19. Déchets ménagers et assimilés

19.1 Désignation des délégués à la Région Grand Est dans le cadre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Grand Est (PRPGD)

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner Monsieur Joël NIEDERLAENDER comme délégué titulaire,

De désigner Monsieur Pascal WEISLINGER comme délégué suppléant,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

26. Sécurité et hygiène

26.1 Subventions 2020 aux sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder, au titre de 2020, une aide d'un montant global de 10 240 € aux Amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire intercommunal gérant une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers, soit une aide de 80 € à chacun des 128 Jeunes Sapeurs-Pompiers, selon la ventilation suivante :

- 560 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HAMBACH
- 2 960 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de PUTTELANGE-AUX-LACS
- 1 440 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de ROUHLING
- 1 280 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SAINT-JEAN-ROHRBACH
- 560 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SARRALBE
- 1 280 € à l'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de SARREGUEMINES
- 1 360 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de WIESVILLER
- 800 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de WOUSTVILLER

D'accorder, au titre de 2020, aux sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers extérieures au territoire intercommunal et présentant une demande en ce sens, une aide de 80 € par Jeune Sapeur-

Pompier habitant une commune membre de l'EPCI et inscrit dans une section de Jeune Sapeur-Pompier extérieure à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De prélever les crédits nécessaires sur le budget principal 2020, section de fonctionnement, article 65748,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions pour le versement de ces aides et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Le Président du Conseil Communautaire :
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire